

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS
Jean-Paul, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine donne pouvoir à Mme CURTIUS Anick,
M. LESOT Richard donne pouvoir à M. CARRERA Yohann
M. PANISSET Didier donne pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2024-02-01 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Exercice des mandats locaux : Convention « Charte de Gouvernance de l'infrastructure Tour du Lac »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les EPCI et les communes concernés par la compétence « Équipement et protection du plan d'eau et du bassin du lac d'Annecy » du SILA, ainsi que le Département, ont décidé de confier au SILA la gestion de l'infrastructure Tour du Lac afin d'établir une cohérence avec la gestion déjà mise en place sur la voie verte sur la rive ouest du lac jusqu'à Val de Chaise.

A compter de 2022, un travail collaboratif a permis d'identifier les exigences d'entretien de l'infrastructure Tour du lac en précisant les limites d'intervention de chacun.

Les statuts du SILA ont ainsi été revus par délibération du comité syndical du 3 juillet 2023 et approuvés par le Préfet de la Haute-Savoie le 27 octobre 2023.

A cet effet, Monsieur le Maire présente la convention « Charte de Gouvernance de l'Infrastructure Tour du Lac » qui vient ainsi préciser la déclinaison opérationnelle de la compétence à compter du 1^{er} janvier 2024, pour la gestion de l'infrastructure Tour du Lac. Cette infrastructure sera communément appelée « Voie verte du lac d'Annecy » lors des communications.

Conseil Municipal n° 02
Délibération n° 2024-02-01

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 074-217402346-20240327-DEL_2024_02_01-DE



Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ladite convention et de l'autoriser à la signer.

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le 28 mars 2024

Certifié exécutoire le 29 mars 2024

Transmis en Préfecture le 1/04/2024